

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 604**22 novembre 1996****SOMMAIRE**

Aquasud S.A., Pétange	page 28946	Mafitec Holding S.A., Luxembourg	28969
Argre S.A., Luxembourg	28948	Maribo S.A., Luxembourg	28969
Arroyo S.A., Luxembourg	28946	Mat Tec Holding S.A., Luxembourg	28969
Avenir Investissements Holding S.A., Luxembourg	28946	McDonald's Immobilier, GmbH, Luxembourg	28969
Banque de Commerce et de Placements S.A., Genève	28948	Mediterranean Holding (Luxembourg), Luxembg	28968
B.A.R.T. S.A., Luxembourg	28947	Merfin International S.A., Luxembourg	28968
Bayern LBZ International Investment Fund, Sicav, Luxembourg	28949	Metalux S.A., Hesperange	28967
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg	28949	Milestone Finance Company S.A., Luxembourg	28974
Build Fast Holding S.A., Luxembourg	28948	Minotaurus Finance S.A., Luxembourg	28975
Bundy Holding S.A., Luxembourg	28950	Mitsui Life Investment Luxembourg S.A.H., Luxembourg	28971
Capisco S.A., Luxembourg	28950, 28951	Montra International Holding S.A., Luxembourg	28974
Casnier Holding S.A., Luxembourg	28951	Moreland S.A., Luxembourg	28973
Cebarre S.A., Luxembourg	28952	Olrac S.A., Luxembourg	28974
Cedinvest S.A., Luxembourg	28952	Omnia Capital S.A., Luxembourg	28975
Cempin S.A., Luxembourg	28957	Osborne & Moore Holding S.A., Luxembourg	28975
Cifa-Institut, S.à r.l., Luxembourg	28947	Parmalat Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	28975
C.I.F., Clinical Investment Faber S.A.H., Luxembg	28949	PHD Overseas Limited S.A., Luxembourg	28974
CO.FI.A., Consortium Financier Africain S.A., Luxembourg	28952	Philadelphia S.A., Luxembourg	28981
Compagnie Florale Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	28957	Provider Holdings S.A., Luxembourg	28980
Conus Financial Holding S.A., Luxembourg	28951	R.B.I.C. S.A., Luxembourg	28978
(La) Coupe Créative, S.à r.l., Luxembourg	28964	Rosethel S.A., Luxembourg	28980
Cryofin S.A.H., Luxembourg	28948	Rordi Holding S.A., Luxembourg	28982
Decobelux S.A., Luxembourg	28956	Salon d'Coiffe, S.à r.l., Bertrange	28975, 28976
Drayton S.A., Luxembourg	28956	Samafil Holding S.A., Luxembourg	28982
Dualon International S.A., Luxembourg	28958	Sapaci S.A., Luxembourg	28982
Ecobel S.A., Luxembourg	28957, 28958	S.A. SO.F.IMM., Société Financière Immobilière S.A., Luxembourg	28992
Ely International S.A., Luxembourg	28958	Scandi Technology S.A., Luxembourg	28976
Energie Financement S.A., Luxembourg	28962, 28963	Scorlux S.A., Luxembourg	28983
Enterhold S.A., Luxembourg	28964	SEDEV, Société Européenne pour le Développement S.A., Luxembourg	28985
Euro-Environment Investment & Cie, S.C.A., Luxembourg	28958, 28962	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A.H., Luxembg	28982, 28983
Imex Trading S.A., Luxembourg	28964	Sha Finance S.A., Luxembourg	28983, 28984
Industrie 2.000 S.A.H., Luxembourg	28965	Siemens Europa Finanz AG, Luxembourg	28984
Infotechnique S.A., Howald	28963	Siffel S.A., Luxembourg	28994
Intabex Holdings Worldwide, Luxembourg	28967	Sirius Fund, Sicav, Luxembourg	28985
Intercoiffure La Coiffe, S.à r.l., Roeser	28976	Sobepart S.A., Luxembourg	28981
Izakson Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	28965	Société Immobilière Sebau S.A., Luxembourg	28985
Kopal S.A.H., Luxembourg	28965	Société Internationale de Mécanique Industrielle S.A., Luxembourg	28992
Lechef S.A., Luxembourg	28967	Sorema Luxembourg S.A., Luxembourg	28991
Leisure Developments Holding S.A., Luxembourg	28966	Tecto Luxembourg S.A., Luxembourg	28984
Lorinter S.A., Luxembourg	28968	Waferprod Holding S.A., Luxembourg	28989
Lux Venture Finance S.A., Luxembourg	28968	Wagner Automation S.A., Luxembourg	28986, 28987
Mack II S.A., Luxembourg	28966	Wagner Informatique S.A., Luxembourg	28987, 28988
		Wagner Office S.A., Luxembourg	28990, 28991

ARROYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.522.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ARROYO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(33663/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ARROYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.522.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 25 avril 1996

- Le mandat d'administrateur de Madame Françoise Stamet et Monsieur François Mesenburg et celui de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002 en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts qui ne se représente plus aux suffrages.

Certifié sincère et conforme

ARROYO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33664/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

AVENIR INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.517.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVENIR INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(33665/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

AQUASUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 116, rue de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AQUASUD S.A., avec siège à Pétange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 mars 1992, publié au Mémorial C n° 441 du 3 octobre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur José Braconnier, entrepreneur, demeurant à B-Ethe.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Daniel Bruon, électricien, demeurant à B-Ethe.

Monsieur le président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'adresse du siège.
2. Augmentation du capital social de LUF 1.500.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 2.750.000,- et modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'adresse du siège est: L-4751 Pétange, 116, rue de Longwy.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de 1.500.000,- (un million cinq cent mille) francs, par la création de 150 actions nouvelles de dix mille (10.000,-) francs chacune, souscrites par Monsieur Armand Braconnier, retraité, demeurant à Esch-sur-Alzette (98 actions) et Monsieur Camille Bruon, retraité, demeurant à Ethe (52 actions).

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 3, alinéa 1^{er}, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000,-) francs, divisé en 275 actions de dix mille (10.000,-) francs chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, n'excéderont pas soixante-dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Quintus-Claude, A. Braconnier, C. Bruon, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1996, vol. 826, fol. 87, case 10. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 septembre 1996.

G. d'Huart.

(33661/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

B.A.R.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.048.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 1996

Sont nommés administrateurs, leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Monsieur Walter König, avocat, demeurant à Zurich, président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33667/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CIFA-INSTITUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.334.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 septembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 111 du 8 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 octobre 1991, acte publié au Mémorial C n° 132 du 8 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 avril 1994, acte publié au Mémorial C n° 304 du 16 août 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIFA-INSTITUT, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(33681/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ARGRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.856.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 3, case 69, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(33662/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BANQUE DE COMMERCE ET DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Genève.
Succursale: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.279.

Le bilan, le compte de profits et pertes avec annexe au 31 décembre 1995 de la BANQUE DE COMMERCE ET DE PLACEMENTS S.A., CH-1211 Genève, 1, rue Chantepoulet 25, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

BANQUE DE COMMERCE ET DE PLACEMENTS S.A.

Succursale de Luxembourg

H. Richters

Leiter der Niederlassung

(33666/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BUILD FAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.642.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BUILD FAST HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini A. Renard

Administrateur Administrateur

(33670/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BUILD FAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.642.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 6 août 1996

- Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Le mandat d'administrateur de M. Alain Renard et M. Jean-Robert Bartolini et le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BUILD FAST HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini A. Renard

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33671/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CRYOFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.068.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(33686/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BAYERN LBZ INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, SICAV,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 33.537.

Auszug aus den Zirkularbeschlüssen des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 23. Juli 1996

Es wird beschlossen:

- Herrn Dr. Wilhelm Grovermann, Mitglied der Geschäftsleitung der BAYERISCHEN LANDESBANK (Schweiz) AG, Zürich, als Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren, anstelle von Herrn Friedrich-Karl von Selzam. Herr Dr. W. Grovermann wird das Mandat seines Vorgängers bis zur Ordentlichen Generalversammlung von 1999 weiterführen.
- Die Kooptation von Herrn Dr. Wilhelm Grovermann der nächsten Generalversammlung der Aktionäre zwecks Ratifizierung vorzulegen.

Für BAYERN LBZ INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, SICAV

R. Jacque

Assistant Administrative Manager

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33668/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 19.822.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 11 mars 1996

- Le mandat d'administrateur de Messieurs François Mesenburg et Jean-Paul Reiland est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002 en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts qui ne se représente plus aux suffrages.
- Le mandat du commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33669/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

C.I.F., CLINICAL INVESTMENT FABER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.837.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schiffflange (Luxembourg);

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme holding C.I.F., CLINICAL INVESTMENT FABER S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.837, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration du 4 septembre 1996; un extrait du procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 36 du 26 janvier 1993.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

a) en date du 5 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 215 du 12 mai 1993;

b) en date du 6 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 11 décembre 1995.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding C.I.F., CLINICAL INVESTMENT FABER S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars US), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à USD 10.000.000,- (dix millions de dollars US) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 4 septembre 1996 et en conformité des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une nouvelle tranche de l'augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US), en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars US) à USD 2.000.000,- (deux millions dollars US), par la création et l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles, d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a accepté la souscription des 500 (cinq cents) actions nouvelles par la société anonyme de droit luxembourgeois CREGELUX, Crédit Général Du Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

V.- Que les 500 (cinq cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding C.I.F, CLINICAL INVESTMENT FABER S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette nouvelle tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars US), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, intégralement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital ci-avant réalisée est évaluée à LUF quinze millions deux cent cinquante mille francs (15.250.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Galassi, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1996, vol. 823, fol. 83, case 11. – Reçu 152.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 septembre 1996.

J. Elvinger.

(33680/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BUNDY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.629.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

BUNDY HOLDING S.A.

E. Irthum J.-R. Bartolini

Administrateur Administrateur

(33672/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CAPISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.827.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CAPISCO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(33673/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CAPISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.827.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 4 mars 1996

- Le mandat d'administrateur de Messieurs François Mesenburg et Jean-Robert Bartolini est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002 en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts qui ne se représente plus aux suffrages.
- Le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
CAPISCO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(33674/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CASNIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.182.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CASNIER HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(33675/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CASNIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.182.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 16 juillet 1996

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Bob Faber, François Mesenburg et Carlo Schlessner est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.
- Le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.

Certifié sincère et conforme
CASNIER HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(33676/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CONUS FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.288.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 7 mai 1996

Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme
CONUS FINANCIAL HOLDING S.A.

C. Hermes B. Faber
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(33685/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CEBARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 février 1996

- Le mandat d'administrateur de Madame Ann Pieters, directeur de société, B-Melsen et Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est élu administrateur en lieu et place de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 5 février 1996.

Certifié sincère et conforme
CEBARRE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33677/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CEDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.192.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CEDINVEST S.A.

F. Mesenburg J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

(33678/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CO.F.I.A., CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN, en abrégé CO.F.I.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 1984, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 321 du 28 novembre 1984. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 avril 1985, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 184 du 26 juin 1985.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Guy Schosseler, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

a) Monsieur Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à Weiler-la-Tour;

b) Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à Soleuvre.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Suppression de la limite existante à la durée de la société et modification corrélative des statuts;

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune; souscription et libération de ces actions nouvelles en

numéraire par Monsieur Robert Roderich, préqualifié; renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

3) Modification de l'article cinq des statuts de la société, pour les mettre en concordance avec ce qui précède;

4) Refonte des statuts de manière à les adapter aux résolutions à prendre, et à toute modification de la loi sur les sociétés commerciales intervenue depuis la création de la société, ainsi qu'en assurer la numérotation continue.

5) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer la limite existante à la durée de la société, et, par conséquent, de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la rédaction suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.»

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence du montant d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

De l'accord unanime de l'Assemblée, les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription en faveur de Monsieur Robert Roderich, préqualifié.

Souscription et libération

Ces nouvelles actions ont été souscrites par Monsieur Robert Roderich, préqualifié.

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par un versement en numéraire d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, le texte de l'article cinq des statuts de la société est formulé ainsi qu'il suit:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Pour autant que de besoin, l'Assemblée prend acte que l'autorisation accordée au Conseil d'administration, en date du 12 octobre 1984, de réaliser des augmentations de capital dans le cadre d'un capital autorisé jusqu'à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), est caduque.

Quatrième résolution

Il est procédé à une refonte générale des statuts, d'après le texte ci-après, de manière à les adapter aux résolutions prises et à toute modification de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi qu'en assurer la numérotation continue:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CONSORTIUM FINANCIER AFRICAÏN, en abrégé CO.FI.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences connexes de toute origine; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires et brevets; accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières.

Titre II.- Capital, Actions, Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements de statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cessera immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou téléfax, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs et par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération,

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 19. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 20. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'octobre de chaque année, à onze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié légal ou bancaire, elle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 22. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 23. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 24. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 25. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le Président ou par deux administrateurs,

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 28. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance,

Art. 29. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 31. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Roderich, R. Molling, L. Dal Zotto, G. Schosseler, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1996, vol. 826, fol. 88, case 5. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 septembre 1996.

G. d'Huart.

(33684/207/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

DECOBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 avril 1996

- Le mandat de Messieurs Eddy van Belle, administrateur de sociétés, B-Wemmel et Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen, administrateurs, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est nommé nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire. Son mandat écherra lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, commissaire aux comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

DECOBELUX S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33687/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

DRAYTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.520.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 8 mars 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, administrateur, est acceptée et Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, est nommé administrateur en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme

DRAYTON S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33688/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

COMPAGNIE FLORALE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.373.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

F. Nilles L. Grégoire

Mandataire Commercial Sous-Directeur

(33682/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

COMPAGNIE FLORALE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.373.

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 1996

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 6 septembre 1996 et donne mandat à l'ancien agent domiciliataire de faire les publications requises.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Messieurs Geoffroy Linard de Guertechin, Philippe Currat et de Madame Anne de la Vallée Poussin de leur fonction d'administrateur, ainsi que la démission de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires pour la période du 29 février 1996 au 6 septembre 1996.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'élire Messieurs André Verdickt, Yves Chezeaud et Madame Michèle Musty aux fonctions d'administrateur pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'élire Madame Charlotte Boewinger en qualité de commissaire aux comptes pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

F. Nilles L. Grégoire

Mandataire Commercial Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33683/010/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CEMPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.980.

Le bilan au 30 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

CEMPIN S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(33679/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ECOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.369.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ECOBEL S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(33690/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ECOBEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.369.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 15 février 1996

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, François Mesenburg et Bob Faber sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
ECOBEL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33691/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

DUALON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.079.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 7 juin 1996

La nomination de Monsieur Mario Pedrazzini, avocat, demeurant à Locarno (CH), en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur K.M. Beck, démissionnaire, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
DUALON INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33689/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 10.357.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 5 avril 1996

- La cooptation de Monsieur Jacques Lebas, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Germain Ménager, démissionnaire, est ratifiée.

Certifié sincère et conforme
ELY INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33695/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE, Société en commandite par actions.

Registered office: L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-sixth of August.
Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

Mrs Annelise Charles, Attachée de Direction à la BCEE, residing in Manom (France), acting as an attorney in fact of the company EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT S.A., having its registered office in L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz, acting in its capacity as «associée commanditée» (General Partner) of the «société en commandite par actions EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE, having its registered office in L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz, by virtue of a resolution of the Board of Directors dated July 23rd, 1996 a certified excerpt of which shall remain attached to the present deed.

Who declared and required the notary to act that:

I.- The corporation EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE was organized as a «société en commandite par actions» by a deed of the undersigned notary dated December 22nd, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 157 from April 13th, 1993, amended by seven deeds of the officiating notary dated December 22nd, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 129 from April 7th, 1994, dated July 27th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 487 from November 26th, 1994, dated September 15th, 1994, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 543 from December 24th, 1994, dated December 6th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 124 from March 21st, 1995, dated April 21st, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 381 from August 10th, 1995, dated April 28th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 396 from August 19th, 1995 and dated November 29th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 81 from February 15th, 1996.

II.- The said corporation EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE has an issued capital of two million eight hundred and ninety-five thousand European Currency Units (ECU 2,895,000.-), divided into twenty-eight thousand nine hundred and fifty (28,950) Ordinary Shares, fully paid up.

Article V, section 5.1 sets the authorized capital of the Company at twelve million five hundred thousand European Currency Units (ECU 12,500,000.-), divided into one hundred and twenty-five thousand (125,000) Ordinary Shares having a par value of one hundred European Currency Units (ECU 100.-) each, and that article VIII, section 8.1, section 8.2 and section 8.4 of the articles of incorporation disposes that:

«Section 8.1 The General Partner is hereby authorized to issue further additional Ordinary Shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine an to accept subscriptions for such Shares, without any existing Shareholders, as Shareholders, having any preferential subscription rights with respect to such Shares, subject to the following conditions:

(a) Ordinary Shares may be issued, in accordance with the foreign, but only during the forty-eight (48) month period following the First Capital Subscription Closing and not thereafter, and only to existing Shareholders and to Subscribers;

(b) Notwithstanding subsection (a) above, Ordinary Shares may be issued, in accordance with the foregoing, to any person who is not a Shareholder or a Subscriber immediately prior to such issue, but only at capital increases effected during the thirty (30) month period following the First Capital Subscription Closing and not thereafter (each such capital increase, including the First Capital Subscription Closing, a «Capital Subscription Closing»;

(c) Ordinary Shares issued in accordance with the foregoing above shall have a subscription price per Share equal to (i) par value increased by (ii) an issuance premium equal to no less than seven (7) times and no more than nine (9) times such par value, as the General Partner may deem adequate; and

(d) The subscription price for the Ordinary Shares issued in accordance with the foregoing, including par value and issuance premium, shall be paid up in full at the time of issuance and the amount of any issuance premium shall be transferred to the Premium Reserve.

Section 8.2 Following each capital increase made and duly verified according to the law, the General Partner or any person which it shall have empowered to this effect shall have such increase documented in a notarial deed and cause the resulting amendments to these Articles to be registered in accordance with the law.

Section 8.4 The General Partner is authorized to accept subscriptions for Shares pursuant to Section 8.1 from the original Subscribers at the First Capital Subscription Closing and from new Subscribers at each subsequent Capital Subscription closing.»

III.- In its above-mentioned meeting of July 23rd, 1996, the Board of Directors of the company EUROENVIRONMENT INVESTMENT S.A. took the decision to increase the share capital of the company EUROENVIRONMENT INVESTMENT & CIE by seven hundred and twenty-three thousand seven hundred European Currency Units (ECU 723,700.-) by the issue of seven thousand two hundred and thirty-seven (7,237) new Ordinary Shares having a par value of one hundred European Currency Units (ECU 100.-) each, at an aggregate issue price of five million seven hundred and eighty-nine thousand six hundred European Currency Units (ECU 5,789,600.-), being the total par value of the shares of seven hundred and twenty-three thousand seven hundred European Currency Units (ECU 723,700.-) plus a total share premium of five million sixty-five thousand nine hundred European Currency Units (ECU 5,065,900.-), (i.e. a share premium of ECU 700.- per share).

IV. All the new shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash. In addition to the par value of the shares as stated above, the subscribers have paid in a share premium of ECU 700.- per share. The sum of five million sixty-five thousand nine hundred European Currency Units (ECU 5,065,900.-), representing the share premium, is hereby transferred to an extraordinary reserve «Premium Reserve», so that the amount of five million seven hundred and eighty-nine thousand six hundred European Currency Units (ECU 5,789,600.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

V.- As a consequence of the preceding increase:

1) Article V, section 5.2 of the Articles of Incorporation should now read as follows:

«Section 5.2 The Company has an issued capital of three million six hundred and eighteen thousand seven hundred European Currency Units (ECU 3,618,700.-), divided into thirty-six thousand one hundred and eighty-seven (36,187.-) Ordinary Shares.

2) The third sentence of Article VI of the Articles of Incorporation should now read as follows:

«The sum of twenty-six million five hundred and eighty-three thousand five hundred eight European Currency Units (ECU 26,583,508.-) is transferred to an extraordinary reserve (hereinafter the «Premium Reserve»).»

3) The seven thousand two hundred and thirty-seven (7,237) new shares have been subscribed to as follows:

a) four thousand two hundred and thirty-one (4,231) shares by EEI-FRANCE, having its registered office in F-75007 Paris, 5, avenue de Breteuil;

b) three hundred and fifty (350) shares by CREDIT LOCAL DE FRANCE, having its registered office in F-75015 Paris, 7-11, Quai André Citroën;

c) one thousand seven hundred and forty-six (1,746) shares by EURO UMWELT HOLDING, GmbH, having its registered office in D-4000 Düsseldorf 1, Herzogstrasse 15;

d) one hundred and seventy-five (175) shares by BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG, having its registered office in L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz;

e) five hundred and twenty-five (525) shares by MIROS INVESTMENT, having its registered office in L-2546 Luxembourg, 5, rue CM Spoo;

f) one hundred and five (105) shares by THE HAMILTON-WENTWORTH RETIREMENT FUND, having its registered office in c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth, PO Box 910 Hamilton, Ontario (Canada) L8N 3V9;

g) one hundred and five (105) shares by THE HAMILTON STREET RAILWAY PENSION FUND, having its registered office in c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth, PO Box 910 Hamilton, Ontario (Canada) L8N 3V9.

Valuation

For the purposes of registration, the five million seven hundred and eighty-nine thousand six hundred European Currency Units (ECU 5,789,600.-) are valued at two hundred and twenty-four million six hundred and ninety-four thousand three hundred and seventy-six Luxembourg francs (224,694,376.- LUF).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated approximately at two million four hundred thousand Luxembourg francs (2,400,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six août.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Annelise Charles, Attachée de Direction à la BCEE, demeurant à Manom (France),

agissant en tant que mandataire de la société anonyme EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz, cette dernière agissant en sa qualité d'Associée Commanditée de la société en commandite par actions EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE, ayant son siège social à L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 23 juillet 1996, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

I.- La société en commandite par actions EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE fut constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 157 du 13 avril 1993, modifiée par sept actes reçus par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 129 du 7 avril 1994, en date du 27 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 487 du 26 novembre 1994, en date du 15 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 543 du 24 décembre 1994, en date du 6 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 21 mars 1995, en date du 21 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 10 août 1995, en date du 28 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 19 août 1995 et en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 15 février 1996.

II.- Ladite société EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE a actuellement un capital émis de deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille Unités de Compte Européennes (ECU 2.895.000,-), entièrement libéré, divisé en vingt-huit mille neuf cent cinquante (28.950) Actions Ordinaires.

D'après l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions cinq cent mille Unités de Compte Européennes (ECU 12.500.000,-), divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent Unités de Compte Européennes (ECU 100,-) chacune, alors que l'article VIII, section 8.1., section 8.2 et section 8.4 des statuts dispose que:

«Section 8.1 L'Associé Commandité est par les présentes autorisé à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires à concurrence du capital autorisé, entièrement ou partiellement, au moment qui lui paraîtra le plus opportun, et à accepter toutes souscriptions de ces Actions sans que les Actionnaires existants, en cette qualité, aient droit à un quelconque droit de souscription préférentiel, sous réserve néanmoins des dispositions suivantes:

(a) Les Actions Ordinaires peuvent être émises, conformément à ce qui précède, en faveur des seuls Actionnaires existants au moment de cette émission ainsi que des Souscripteurs, mais seulement au cours des quarante-huit (48) premiers mois à partir de la Première Souscription au Capital et jamais par la suite;

(b) Nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus, les Actions Ordinaires peuvent être émises, conformément à ce qui précède, en faveur de personnes qui ne sont pas Actionnaires ou Souscripteurs au moment de ladite émission, mais seulement à l'occasion d'augmentations de capital intervenant durant une période de trente (30) mois suivant la Première Souscription au Capital, et jamais par la suite (chacune de ces augmentations de capital, y compris la Première Souscription au Capital, sont dénommées ci-après les «Souscriptions au Capital»;

(c) Les Actions Ordinaires émises conformément aux dispositions du paragraphe (a) ci-dessus auront un prix de souscription par Action égal à (i) la valeur nominale augmentée (ii) d'une prime d'émission qui ne sera pas inférieure à sept (7) fois ni supérieure à neuf (9) fois la valeur nominale de ces Actions, selon ce que l'Associé Commandité jugera approprié;

(d) Le prix de souscription des Actions Ordinaires émises conformément aux dispositions précédentes, incluant la valeur nominale et la prime d'émission, devra être entièrement libéré au moment de l'émission et le montant de toute prime d'émission sera transféré au crédit du Compte de Réserve de Prime.

Section 8.2 A la suite de chaque augmentation de capital effectuée et dûment vérifiée conformément aux prescriptions légales, l'Associé Commandité ou toute autre personne qu'il aura habilitée à cet effet devra faire constater cette augmentation dans un acte authentique et faire enregistrer les modifications statutaires en résultant conformément à la loi.

Section 8.4 L'Associé Commandité est autorisé à accepter les souscriptions d'actions effectuées conformément à la Section 8.1 par les Souscripteurs originaux à l'occasion de la Première Souscription au Capital ainsi que par les nouveaux Souscripteurs lors des Souscriptions au Capital.»

III.- Lors de sa réunion du 23 juillet 1996 mentionnée ci-avant, le Conseil d'Administration de la société EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT S.A. a pris la décision d'augmenter le capital social de la société EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE de sept cent vingt-trois mille sept cents Unités de Compte Européennes (ECU 723.700,-), par l'émission de sept mille deux cent trente-sept (7.237) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent Unités de Compte Européennes (ECU 100,-) chacune, à un prix d'émission cumulé de cinq millions sept cent quatre-vingt-neuf mille six cents Unités de Compte Européennes (ECU 5.789.600,-), faisant sept cent vingt-trois mille sept cents Unités de Compte Européennes (ECU 723.700,-) pour la valeur nominale totale des actions et cinq millions soixante-cinq mille neuf cents Unités de Compte Européennes (ECU 5.065.900,-) pour la prime d'émission (c.à.d. une prime d'émission de ECU 700,- par action).

IV.- Toutes les parts nouvelles ont été libérées à raison de cent pour cent (100 %) par des versements en espèces. En plus de la valeur nominale des Actions comme dit ci-avant, les souscripteurs ont payé une prime d'émission de ECU 700,- par action. La somme de cinq millions soixante-cinq mille neuf cents Unités de Compte Européennes (ECU 5.065.900,-), représentant la prime d'émission, est affectée à un compte de réserve extraordinaire, de sorte que la somme de cinq millions sept cent quatre-vingt-neuf mille six cents Unités de Compte Européennes (ECU 5.789.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V.- Suite à l'augmentation qui précède:

1) l'article V, section 5.2. des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Section 5.2 La Société a un capital émis de trois millions six cent dix-huit mille sept cents Unités de Compte Européennes (ECU 3.618.700,-), divisé en trente-six mille cent quatre-vingt-sept (36.187) Actions Ordinaires.

2) la troisième phrase de l'article VI des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La somme de vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cent huit Unités de Compte Européennes (ECU 26.583.508,-) est affectée à un compte de réserve extraordinaire (ci-après, le «Compte de Réserve de Prime»).»

3) Les sept mille deux cent trente-sept (7.237) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites comme suit:

a) quatre mille deux cent trente et une (4.231) actions par EEI-FRANCE, ayant son siège social à F-75007 Paris, 5, avenue de Breteuil;

b) trois cent cinquante (350) actions par CREDIT LOCAL DE FRANCE, ayant son siège social à F-75015 Paris, 7-11, Quai André Citroën;

c) mille sept cent quarante-six (1.746) actions par EURO UMWELT HOLDING, GmbH, ayant son siège social à D-4000 Düsseldorf 1, Herzogstrasse 15;

d) cent soixante-quinze (175) actions par BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz;

e) cinq cent vingt-cinq (525) actions par MIROS INVESTMENT, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue CM Spoo;

f) cent cinq (105) actions par THE HAMILTON-WENTWORTH RETIREMENT FUND, ayant son siège social à c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth, PO Box 910 Hamilton, Ontario (Canada) L8N 3V9;

g) cent cinq (105) actions par THE HAMILTON STREET RAILWAY PENSION FUND, ayant son siège social à c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth, PO Box 910 Hamilton, Ontario (Canada) L8N 3V9.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les cinq millions sept cent quatre-vingt-neuf mille six cents Unités de Compte Européennes (ECU 5.789.600,-) sont évalués à deux cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-seize francs luxembourgeois (224.694.376,- LUF).

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois (2.400.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, le texte anglais faisant foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Charles, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 septembre 1996, vol. 408, fol. 2, case 3. – Reçu 2.246.944 francs.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 septembre 1996.

A. Weber.

(33699/236/2250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

EURO-ENVIRONNEMENT INVESTMENT & CIE, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 septembre 1996.

A. Weber.

(33700/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ENERGIE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 45.466.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENERGIE FINANCEMENT S.A., ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 45.466, constituée suivant acte reçu le 20 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 602 du 18 décembre 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

Madame la présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 35.974 (trente-cinq mille neuf cent soixante-quatorze) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant de FRF 35.974.000,- à un montant de FRF 45.974.000,- par voie d'apport en espèces et création de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de FRF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription à l'augmentation de capital par VIRGINIAN INVESTMENTS LTD à concurrence de FRF 5.000.000,- et par MORASTO JALOP (CMJ) BV à concurrence de FRF 5.000.000,-. Renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à FRF 45.974.000,- (quarante-cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille francs français), représenté par 45.974 (quarante-cinq mille neuf cent soixante-quatorze) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de FRF 10.000.000,- (dix millions de francs français), pour le porter de son montant actuel de FRF 35.974.000,- (trente-cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille francs français) à FRF 45.974.000,- (quarante-cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille francs français), par l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution
Souscription, Libération*

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires avaient renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 10.000 (dix mille) actions nouvelles, les actionnaires suivants:

1.- La société VIRGINIAN INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social 2 Clanwilliam Terrace, Dublin 2, Irlande, inscrite sous le numéro 178.740, représentée par Madame Véronique Wauthier, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, qui déclare souscrire 5.000 (cinq mille) actions et les libérer à raison de 100 % (cent pour cent);

2. - La société MORASTO JALOP (CMJ) B.V., Wijnhaven 3 B, NL 3011 WG Rotterdam (Pays-Bas), représentée par Madame Véronique Wauthier, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, qui déclare souscrire 5.000 (cinq mille) actions et les libérer à raison de 100 % (cent pour cent).

Cette libération a été effectuée moyennant des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme ENERGIE FINANCEMENT S.A., prédésignée, de sorte que la somme de FRF 10.000.000,- (dix millions de francs français) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide la modification afférente de l'article 3 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à FRF 45.974.000,- (quarante-cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille francs français), représenté par 45.974 (quarante-cinq mille neuf cent soixante-quatorze) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wauthier, C. Arend, C. Hubert, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 92S, fol. 83, case 10. – Reçu 603.016 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

M. Elter.

(33696/210/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ENERGIE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 45.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour le notaire

Signature

(33697/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

INFOTECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 49.686.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 144 du 31 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 mars 1995, acte publié au Mémorial C, n° 317 du 11 juillet 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFOTECHNIQUE S.A.

KPMG, Experts Comptables

Signature

(33731/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, Montée Pilate.
R. C. Luxembourg B 34.976.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 15 février 1996

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Jean Pauly, Carlo Schlessler et Jean-Paul Reiland, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
ENTERHOLD S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33698/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

IMEX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} avril 1996

Se sont réunis:

1. Monsieur Serge Kraemer,
2. Monsieur Michel Bourkel,
3. Monsieur Boris Feiguine, absent excusé.

Résolutions prises

1. Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Boris Feiguine Président du conseil d'administration et, à condition que ce dernier puisse bénéficier d'une autorisation de séjour au Luxembourg et suffise aux conditions légalement requises pour se voir octroyer l'autorisation de commerce nécessaire pour gérer la société, le nomme administrateur-délégué avec plein pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

La nomination de M. Boris Feiguine ne sera effective qu'à partir du moment où il suffira aux conditions ci-avant exposées.

S. Kraemer M. Bourkel

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33728/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LA COUPE CREATIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Françoise Gilniat, maître-coiffeuse, demeurant à Ellange,
agissant au nom et pour le compte de la société LA COUPE CREATIVE, S.à r.l., avec siège à L-1260 Luxembourg,
constituée par acte notarié du 29 octobre 1993, publié au Mémorial page 1328/94,

laquelle comparante a remis au notaire instrumentaire, en vue de dépôt et enregistrement, une cession de parts sous seing privé, datée du 3 juillet 1996, de laquelle il résulte que Madame Françoise Gilniat est devenue l'associée unique de LA COUPE CREATIVE, S.à r.l.

La comparante décide d'en faire une société unipersonnelle et d'en assumer seule la gérance. Elle accorde décharge au gérant administratif, Monsieur Rainer Berlinghoff, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Gilniat, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1996, vol. 826, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 septembre 1996.

G. d'Huart.

(33742/207/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

KOPAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 27.404.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(33740/622/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

KOPAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 27.404.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 104 du 20 avril 1988;
- modifiées suivant actes reçus en date du 10 avril 1989, du 3 octobre 1989 et du 10 juin 1991, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 236 du 28 août 1989, n° 98 du 27 mars 1990 et n° 454 du 6 décembre 1991.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société KOPAL S.A., tenue le 19 juin 1995, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Sont nommés pour un mandat de 6 ans:

Les administrateurs:

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, nommé président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué,
- Monsieur Jean Faber, administrateur, demeurant à L-Bereldange,
- Monsieur Norbert Coster, administrateur, demeurant à L-Senningerberg.

Le commissaire aux comptes:

- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville.

Luxembourg, le 20 juin 1995.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33741/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

INDUSTRIE 2.000 S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.734.

Assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 1996

Il résulte des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Charles Ewert, Président et Administrateur-Délégué,
- Monsieur Philippe Wolf, Administrateur,
- Monsieur Emmanuel Mathis, Administrateur.

Commissaire aux comptes

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour extrait conforme
INDUSTRIE 2.000 S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33730/588/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

IZAKSON REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 46.694.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33735/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LEISURE DEVELOPMENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.872.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(33744/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LEISURE DEVELOPMENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.872.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(33745/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LEISURE DEVELOPMENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.872.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(33746/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LEISURE DEVELOPMENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.872.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(33747/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MACK II S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Im Jahre eintausendneunhundertsechszundneunzig, am sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Pétingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MACK II S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 14. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 210 vom 11. Mai 1991.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Michael Engel, Privatbeamter, wohnhaft in Saarwellingen.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Madame Mathilde Engels, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Madame Léa Engel, Privatbeamtin, wohnhaft in Hesperingen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

a) Abänderung von Artikel 4 Absatz 2 der Satzung.

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst Artikel 4 Absatz 2 der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 4. Absatz 2.** Die Aktien sind nicht frei veräusserbar. Alles Weitere regelt der Gesellschaftervertrag in der jeweils gültigen Fassung.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfzehntausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Engel, M. Engels, L. Engel, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1996, vol. 826, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 septembre 1996.

G. d'Huart.

(33756/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4^{ème} étage.

R. C. Luxembourg B 13.069.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 4 septembre 1996, Monsieur Lluís Alegre, administrateur de sociétés, c/o CdF, Ramblas 109, 08002 Barcelone, Espagne, est nommé membre du conseil d'administration avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33732/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LECHEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.678.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LECHEF S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(33743/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

METALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding.

R. C. Luxembourg B 8.541.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1969, acte publié au Mémorial C, n° 187 du 5 novembre 1969, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1983, acte publié au Mémorial C, n° 247 du 29 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1984, acte publié au Mémorial C, n° 168 du 26 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 15 du 18 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1985, acte publié au Mémorial C, n° 241 du 22 août 1985.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALUX S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(33765/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LORINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.799.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LORINTER S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(33749/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.720.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LUX VENTURE FINANCE S.A.

F. Simon	A. Renard
Administrateur	Administrateur

(33754/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juillet 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
LUX VENTURE FINANCE S.A.

F. Simon	A. Renard
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33755/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.900.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 8 juillet 1996

M. Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, est nommé Administrateur en remplacement de M. Marc Mommaerts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme
MERFIN INTERNATIONAL S.A.

C. Hermes	J.-R. Bartolini
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33764/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MEDITERRANEAN HOLDING (LUXEMBOURG).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.310.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Signature.

(33763/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MAFITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.793.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 1996

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Charles Ewert, Président et Administrateur-Délégué;
Philippe Wolf, Administrateur;
Emmanuel Mathis, Administrateur.

Commissaire aux comptes

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour extrait conforme
MAFITEC HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33757/588/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MARIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.514.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MARIBO S.A.
Société Anonyme
Signatures
Deux Administrateurs

(33760/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

McDONALD'S IMMOBILIER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.841.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution des associés du 16 septembre 1996 que le siège de la société sera transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 1996.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33762/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MAT TEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.116.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MAT TEC HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary of August 16th, 1995, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 563 of November 4th, 1995, the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of June 27th, 1996, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Miss Marie Aubertin, employée privée, residing in B-Aubange.

The meeting elected as scrutineer Miss Christel Ferry, employée privée, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. - To put the company into liquidation.

2. - To appoint as liquidators of the company with immediate effect HRH BIOTECH S.A. with registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A. with registered office in Luxembourg, and to define their powers.

II. - The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. - As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidators of the company with immediate effect HRH BIOTECH S.A. with registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A. with registered office in Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. They may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidators are dispensed to draw up an inventory and they may refer to the books of the company.

They may, under their own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period they may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAT TEC HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 16 août 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 563 du 4 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant du 27 juin 1996, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie Aubertin, employée privée, demeurant à B-Aubange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christel Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de HRH BIOTECH S.A. avec siège social à Luxembourg, et de HRH TECHNOLOGY S.A. avec siège social à Luxembourg, comme liquidateurs de la société et détermination de leurs pouvoirs.

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs HRH BIOTECH S.A. avec siège social à Luxembourg et HRH TECHNOLOGY S.A. avec siège social à Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, certifie que selon la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, M. Aubertin, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 92S, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 1996.

G. Lecuit.

(33761/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MITSUI LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 22.851.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the third of September.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MITSUI LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., a société anonyme holding, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R.C. Luxembourg section B number 22.851, incorporated in Luxembourg City, by a deed of the prenamed notary Marc Elter on the 2nd of May 1985, published in the Mémorial C, number 177 of the 19th of June 1985, and whose Articles of Incorporation have been amended by deeds of the prenamed notary Marc Elter:

- on the 12th of March 1986, published in the Mémorial C, number 149 of the 5th of June 1986;
- on the 25th of July 1986, published in the Mémorial C, number 285 of the 10th of October 1986;
- on the 11th of March 1987, published in the Mémorial C, number 161 of the 1st of June 1987;
- on the 4th of June 1987, published in the Mémorial C, number 269 of the 1st of October 1987;
- on the 18th of June 1987, published in the Mémorial C, number 282 of the 13th of October 1987;
- on the 30th of March 1988, published in the Mémorial C, number 168 of 21st of June 1988;
- on the 30th of March 1989, published in the Mémorial C, number 231 of the 23rd of August 1989;
- on the 30th of March 1990, published in the Mémorial C, number 360 of the 4th of October 1990;

and for the last time on the 24th of June 1993, published in the Mémorial C, number 359 of the 7th of August 1993.

The meeting is presided over by Mr Hideki Daimon, Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Luigina Barbarino, Deputy General Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alain Moyeuve, Senior Officer, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., residing in Laumesfeld (France).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. - That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 259,568 (two hundred and fifty-nine thousand five hundred and sixty-eight) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Decision to put the company into liquidation.
2. - Appointment of the liquidator.
3. - Definition of the powers of the liquidator.
4. - Authorisation to the liquidator to pay advances on the liquidation proceeds to the shareholders.
5. - Authorization to the liquidator to delegate cash management to Mr Katsuzo Nahata.
6. - Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
7. - Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the anticipative dissolution of the company and its throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

– Mr Hiroshi Nakane, Senior General Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

Third resolution

The meeting decides to grant all powers to the liquidator to represent the company at the operations of liquidation, to realize the assets, to discharge all liabilities, and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding.

Fourth resolution

The meeting authorizes the prenamed liquidator to pay advances on the liquidation proceeds to the shareholders in proportion to their shareholding.

Fifth resolution

The meeting authorizes the prenamed liquidator to delegate cash management to Mr Katsuzo Nakata.

Sixth resolution

The meeting gives full discharge to the Directors and the Statutory Auditor of the Company for the execution of their mandates.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MITSUI LIFE INVESTMENT LUXEMBURG S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R.C. Luxembourg section B numéro 22.851, constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, prénommé, en date du 2 mai 1985, publié au Mémorial C numéro 177 du 19 juin 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Marc Elter, prénommé:

- en date du 12 mars 1986, publié au Mémorial C, numéro 149 du 5 juin 1986;
- en date du 25 juillet 1986, publié au Mémorial C, numéro 285 du 10 octobre 1986;
- en date du 11 mars 1987, publié au Mémorial C, numéro 161 du 1^{er} juin 1987;
- en date du 4 juin 1987, publié au Mémorial C, numéro 269 du 1^{er} octobre 1987;
- en date du 18 juin 1987, publié au Mémorial C, numéro 282 du 13 octobre 1987;
- en date du 30 mars 1988, publié au Mémorial C, numéro 168 du 21 juin 1988;
- en date du 30 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 231 du 23 août 1989;
- en date du 30 mars 1990, publié au Mémorial C, numéro 360 du 4 octobre 1990;
- et pour la dernière fois en date du 24 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 359 du 7 août 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hideki Daimon, Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Luigina Barbarino, Deputy General Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Moyeuve, Senior Officer, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Laumesfeld (France)

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 259.568 (deux cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-huit) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Décision de mettre la société en liquidation.
2. - Nomination du liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Autorisation à donner au liquidateur pour payer aux actionnaires des avances sur le produit de la liquidation.
5. - Autorisation à donner au liquidateur pour déléguer la gestion de la trésorerie à Monsieur Katsuzo Nakata.
6. - Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
7. - Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

– Monsieur Hiroshi Nakane, Senior General Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur le pouvoir de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le liquidateur à payer aux actionnaires des avances sur le produit de la liquidation, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le liquidateur à déléguer la gestion de la trésorerie à Monsieur Katsuzo Nakata.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge entière et définitive aux Administrateurs et au Commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Daimon, L. Barbarino, A. Moyeuve, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 93S, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

M. Elter.

(33768/210/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MORELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.026.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 1996

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Charles Ewert, Président et Administrateur-Délégué;

Emmanuel Mathis, Administrateur;

Philippe Wolf, Administrateur.

Commissaire aux comptes

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour extrait conforme

MORELAND S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33770/588/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MILESTONE FINANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.813.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 24 mai 1995

M. A. Renard, M. J.-R. Bartolini, et M. M. Mommaerts sont renommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2000. FIN-CONTROLE S.A., est renommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
MILESTONE FINANCE COMPANY

A. Renard J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33766/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MONTRA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.935.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 13th, 1996

Messrs Bob Faber and Jacques-Emmanuel Lebas and Mrs Françoise Stamet are re-elected as Directors for a new Statutory period of 6 years until the Annual General Meeting of 2002.

FIN-CONTROLE S.A. is re-elected as Statutory Auditor for a new Statutory period of 6 years until the Annual General Meeting of 2002.

Certified true copy
MONTRA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33769/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

OLRAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 14.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1996

- La démission de Monsieur François-Marc Lanners de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
OLRAC S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33771/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

PHD OVERSEAS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 26.025.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 1996,

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1996 est reportée à une date ultérieure. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ajournée.
- Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33775/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MINOTAURUS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.881.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

MINOTAURUS FINANCE S.A.

A. Renard
Administrateur

J.P. Bartolini
Administrateur

(33767/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

OMNIA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.456.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour OMNIA CAPITAL S.A.
VECO TRUST S.A.

Signature

(33772/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

OSBORNE & MOORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.170.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 1996

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Charles Ewert, Président et Administrateur-Délégué;
Emmanuel Mathis, Administrateur;
Philippe Wolf, Administrateur.

Commissaire aux comptes

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour extrait conforme
OSBORNE & MOORE HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33773/588/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

PARMALAT HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.873.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(33774/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SALON D'COIFFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

Par la présente, la soussignée Monique Hauser démissionne en sa qualité de gérante technique et ce avec effet immédiat.

M. Hauser.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1996, vol. 304, fol. 18, case 8/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(33782/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SALON D'COIFFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

Assemblée Générale

En date du 8 août 1996 se sont réunis en assemblée générale, les associés de la société à responsabilité limitée D'COIFFE, avec siège social à Bertrange, 1, rue de Mamer, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de la gérante technique, Madame Monique Hauser à compter de ce jour et lui donne décharge.
- Est nommée nouvelle gérante technique, Madame Danielle Lahyr, maître-coiffeuse, demeurant à L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange.

Fait à Bertrange, le 8 août 1996.

D. Lahyr

M. Hauser

C. Heuertz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1996, vol. 304, fol. 18, case 8/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(33783/209/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

INTERCOIFFURE LA COIFFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange.

Par la présente, la soussignée Danielle Lahyr démissionne en sa qualité de gérante technique pour la branche coiffeur-hommes et ce avec effet immédiat.

D. Lahyr.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1996, vol. 304, fol. 18, case 7/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(33784/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

INTERCOIFFURE LA COIFFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange.

Assemblée Générale

En date du 8 août 1996 se sont réunis en assemblée générale, les associés de la société à responsabilité limitée INTERCOIFFURE LA COIFFE avec siège social à Roeser, 18, rue de Bivange, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de la gérante technique, Madame Danielle Lahyr, pour la branche coiffeur-hommes, à compter de ce jour et lui donne décharge.
- Est nommée nouvelle gérante technique, Mademoiselle Else Viehbeck, maître-coiffeuse, demeurant à L-3329 Crauthem, 8, rue Jean-Pierre Hoffmann.

Fait à Bivange, le 8 août 1996.

D. Lahyr

E. Viehbeck.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1996, vol. 304, fol. 18, case 7/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(33785/209/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SCANDI TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.121.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SCANDI TECHNOLOGY S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary of August 16th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 560 of November 2nd, 1995, the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of June 27th, 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Miss Marie Aubertin, employée privée, residing in B-Aubange.

The meeting elected as scrutineer Miss Christel Ferry, employée privée, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

1. To put the company into liquidation.

2. To appoint as liquidators of the company with immediate effect HRH BIOTECH S.A. with registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A. with registered office in Luxembourg, and to define their powers.

II. - The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. - As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidators of the company with immediate effect HRH BIOTECH S.A. with registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A. with registered office in Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. They may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidators are dispensed to draw up an inventory and they may refer to the books of the company.

They may, under their own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period they may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that of the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCANDI TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 16 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 560 du 2 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 27 juin 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie Aubertin, employée privée, demeurant à B-Aubange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christel Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de HRH BIOTECH S.A. avec siège social à Luxembourg, et de HRH TECHNOLOGY S.A. avec siège social à Luxembourg, comme liquidateurs de la société et détermination de leurs pouvoirs.

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une piste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs HRH BIOTECH S.A. avec siège social à Luxembourg et HRH TECHNOLOGY S.A. avec siège social à Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, certifie que selon la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, M. Aubertin, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 92S, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 1996.

G. Lecuit.

(33788/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

**R.B.I.C. S.A., Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.203.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Réginald Bada, indépendant, demeurant à L-5339 Moutfort, 22 rue de Contern, ici représenté par Mademoiselle Dominique Derlet, employée privée, demeurant à B-Lahage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 août 1996;

2) Monsieur Réginald Nechelput, directeur commercial, demeurant à B-1980 Zemst, 99, Grimbergsesteenweg, ici représenté par Mademoiselle Dominique Derlet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 août 1996.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité R.B.I.C., S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 52.203, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 582 du 15 novembre 1995, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée R.B.I.C., S.à r.l. en société anonyme.

Il résulte d'un rapport de H.R.T. REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, daté du 5 septembre 1996 que la valeur de la société à responsabilité limitée transformée est au moins égale au montant de son capital, soit cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles et documents ci-dessus mentionnés, nous sommes d'avis que la valeur nette de LUF 762.312,- à laquelle conduisent les modes d'évaluation adoptés pour l'établissement de la situation des actifs et passifs de la société au 31 juillet 1996, correspond au moins aux capitaux propres de la société à cette date.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les cinq cents (500) parts sociales existantes sont échangées contre cinq cents (500) actions.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF),

sans création d'actions nouvelles, par augmentation de la valeur nominale de chaque action de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,- LUF).

Les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,- LUF) représentant l'intégralité du capital social sont ainsi libérées à concurrence de 40 %.

Troisième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de R.B.I.C. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation et la distribution de:

- toutes formes actuelles et futures, de bandes de reproduction du son et de l'image, ainsi que de tous les médias qui sont de nature à reproduire des images et des sons, ainsi que leur enregistrement, leur édition et leur fabrication;
- tout appareil électronique ou électrique de toute nature ainsi que tout appareil qui peut être utilisé pour le traitement ou la transmission d'informations sous toutes formes et plus spécialement tout appareillage à dessein éducatif ou destiné aux loisirs;
- hard ou software de toute nature, dans le domaine de l'informatique au sens le plus large du terme, ainsi que tous les jeux électroniques. La société peut participer, collaborer avec, diriger ou conseiller d'autres entreprises ayant un objet similaire ou connexe. La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à le favoriser.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Réginald Bada, indépendant, demeurant à L-5339 Moutfort, 22, rue de Contern, de sa fonction de gérant et lui donnent décharge.

Cinquième résolution

Les associés décident de procéder aux nominations statutaires suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Réginald Bada, administrateur de sociétés, demeurant à L-7680 Christnach, 5A, rue de la Larochette;
- b) Monsieur Réginald Nechelput, administrateur de sociétés, demeurant à B-1980 Zemst, 99, Grimbergsesteenweg;
- c) Mademoiselle Christine Gehenot, administrateur de sociétés, demeurant à B-1703 Dilbeek, 1, Kreupelstraat.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

– H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Paul Brasseur.

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

Septième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué et à lui déléguer les pouvoirs de gestion journalière

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Derlet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 93S, fol. 17, case 8. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

F. Baden.

(33779/200/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 40.480.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 1996,

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1996 est reportée à une date ultérieure.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33778/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

RESOTHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.219.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 15 mai 1996

Les actionnaires nomment les membres du bureau.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Alexandre Vancheri, qui est nommé Président.

Le Président nomme Madame Touria Boumezlag comme Secrétaire.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Marc Lefèvre comme Scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les actionnaires déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de manière à pouvoir délibérer sur les points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1- Nomination du Président de l'assemblée générale extraordinaire;
- 2- Acceptation de la démission de Monsieur Marc Lefèvre et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat;
- 3- Nomination de Monsieur Alexandre Vancheri comme nouveau membre du conseil d'administration;
- 4- Transfert du siège social;
- 5- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1- L'assemblée générale extraordinaire a élu Monsieur Alexandre Vancheri comme Président de la présente.
- 2- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Lefèvre et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.
- 3- L'assemblée nomme Monsieur Alexandre Vancheri comme nouveau membre du conseil d'administration.
- 4- Le siège social est transféré au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire close à 12.30 heures.

Signature Président	Signature Secrétaire	Signature Scrutateur
------------------------	-------------------------	-------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33780/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

PHILADELPHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.779.

Le bilan au 30 avril 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

PHILADELPHIA S.A.

A. Renard <i>Administrateur</i>	M. Mommaerts <i>Administrateur</i>
------------------------------------	---------------------------------------

(33776/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

PHILADELPHIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.779.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of January 8th, 1996

- The co-option of Mr Bob Faber, licencié en sciences économiques, Luxembourg, as new Director in replacement of Mr Germain Menager, who resigned, be ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2001.

Certified true extract
PHILADELPHIA S.A.

A. Renard <i>Administrateur</i>	M. Mommaerts <i>Administrateur</i>
------------------------------------	---------------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33777/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SOBEPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.944.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1996

- Le mandat d'Administrateur de Madame Yolande Johanns et celui de Messieurs François Mesenburg et Fernand Lebbe sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Certifié sincère et conforme
SOBEPART S.A.

Société Anonyme

Signature <i>Administrateur</i>	Signature <i>Administrateur</i>
------------------------------------	------------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33797/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

RORDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.272.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

RORDI HOLDING S.A.

A. Renard
Administrateur

J.P. Reiland
Administrateur

(33781/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SAMAFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.480.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour SAMAFIL HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33786/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SAPACI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.999.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 septembre 1996.

Signature.

(33787/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze septembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers (Belgique), (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES, en abrégé S.E.F.I.T., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.995, constituée suivant acte reçu le 21 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 24 janvier 1996, dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 3 janvier 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 194 du 17 avril 1996;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 4 septembre 1996; un extrait du Procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES, prédésignée, s'élève actuellement à ECU 1.500.000,- (un million cinq cent mille Ecus), représenté par 15.000 (quinze mille) actions de ECU 100,- (cent Ecus) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ECU 5.000.000,- (cinq millions d'Ecus) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, en ses réunions des 29 août 1996 et 4 septembre 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ECU 500.000,- (cinq cent mille Ecus), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ECU 1.500.000,- (un million cinq cent mille Ecus) à ECU 2.000.000,- (deux millions d'Ecus), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 100,- (cent Ecus) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions;

V. - Que les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires actuels et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES, prédésignée, de sorte que la somme de ECU 500.000,- (cinq cent mille Ecus) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ECU 2.000.000,- (deux millions d'Ecus), divisé en 20.000 (vingt mille) actions de ECU 100,- (cent Ecus) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 93S, fol. 21, case 3. – Reçu 94.150 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

M. Elter.

(33799/210/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

**S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour le notaire

Signature

(33800/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SCORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.722.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(33789/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SHA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.639.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SHA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(33790/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SHA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.639.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 5 octobre 1995

- Le mandat d'Administrateur de Messieurs Marc Corluy et François Mesenburg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.
- Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg, est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998 en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
SHA FINANCE S.A.
Société Anonyme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33791/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SIEMENS EUROPA FINANZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 7.339.

AUFLÖSUNG

Auszug

Gemäss Urkunde des Notar Camille Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 3. September 1996, einregistriert in Luxemburg, am 5. September 1996, Band 93S, Blatt 11, Feld 9, wurde festgestellt, dass die Aktiengesellschaft SIEMENS EUROPA FINANZ A.G., mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde gemäss einer Urkunde, aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Charles Michels, am 28. Juli 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 123 vom 19. September 1966, und deren Satzungen zuletzt abgeändert wurden gemäss Urkunde vom vorgenannten Notar Camille Hellinckx, am 30. September 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 280 vom 26. Juni 1992, beschliessend, das Gesellschaftskapital auf eine Million Schweizer Franken (CHF 1.000.000,-), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien zu je zweihundert Schweizer Franken (200,- CHF) festzusetzen,

infolge der Vereinigung sämtlicher Aktien der Gesellschaft in einer Hand aufgelöst wurde, was durch den alleinigen Eigentümer der Aktien ausdrücklich bestimmt wurde.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 23. September 1996.

C. Hellinckx.

(33792/215/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SIFFEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.153.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour SIFFEL S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(33793/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

TECTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 35.567.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 484, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECTO LUXEMBOURG S.A.
Signature

(33812/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SIRIUS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.451.

Le bilan au 30 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour SIRIUS FUND
KREDIETRUST

J. Vanden Bussche
Premier Fondé de Pouvoir

J.-P. Gomez
Chef de Service

(33795/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SIRIUS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.451.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 9 septembre 1996

1. Madame Pamela Idelson Smith, la BANK VON ERNST, Berne, représentée par Monsieur Beat Ungricht et Monsieur André Schmit sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

2. ERNST & YOUNG, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme
Pour SIRIUS FUND
KREDIETRUST

J. Vanden Bussche
Premier Fondé de Pouvoir

J.-P. Gomez
Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33796/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.298.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 69, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT
Société Anonyme
Signatures
Deux Administrateurs

(33798/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE SEBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société SOCIETE IMMOBILIERE SEBAU S.A., avec siège à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 juin 1988, publié au Mémorial C, N° 238 du 6 septembre 1988.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mars 1993, publié au Mémorial C, N° 340 du 27 juillet 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Andréa Adam, employée privée, demeurant à Schweich.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent vingt actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 220.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de deux cent vingt mille francs français (FRF 220.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le siège social est transféré à Luxembourg.
L'adresse du siège est: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas 20.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Thommes, J. Hoffmann, A. Adam, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1996, vol. 826, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 septembre 1996.

G. d'Huart.

(33801/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

WAGNER AUTOMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.027.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WAGNER AUTOMATION S.A., avec siège social à Strassen, 224, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, le 14 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 386 du 25 août 1993,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.027.

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Nick Menné, directeur financier, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Prigent, fondé de pouvoir, demeurant à Dalheim.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Bertrand Fournier, diplômé D.E.S.S., demeurant à Capellen.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de la société de Strassen à Luxembourg.
2. - Modification afférente des statuts.
3. - Fixation de l'adresse du siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

II. - Il existe actuellement dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs (LUF 10.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WAGNER AUTOMATION S.A. Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: N. Menné, P. Prigent, B. Fournier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 93S, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 septembre 1996.

T. Metzler.

(33820/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

WAGNER AUTOMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 44.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 septembre 1996.

T. Metzler.

(33821/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

WAGNER INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 44.084.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WAGNER INFORMATIQUE S.A., avec siège social à Strassen, 230, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, le 14 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 394 du 30 août 1993,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.084.

Bureau

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Nick Menné, directeur financier, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Prigent, fondé de pouvoir, demeurant à Dalheim. L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Roger Guelf, informaticien, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Strassen à Luxembourg.
2. Modification afférente des statuts.
3. Fixation de l'adresse du siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

II.- Il existe actuellement dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs (frs. 10.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il ne soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WAGNER INFORMATIQUE S.A. Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (frs 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'eux connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: N. Menné, P. Prigent, R. Guelf, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 93S, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 septembre 1996.

T. Metzler.

(33822/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

WAGNER INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 44.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 septembre 1996.

T. Metzler.

(33823/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

WAFERPROD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.052.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of WAFERPROD HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary of July 26th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 549 of October 26th, 1995, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of May 23rd, 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Miss Marie Aubertin, employée privée, residing in B-Aubange.

The meeting elected as scrutineer Miss Christel Ferry, employée privée, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To put the company into liquidation.

2. To appoint as liquidators of the company with immediate effect HRH BIOTECH S.A. with registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A. with registered office in Luxembourg, and to define their powers.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidators of the company with immediate effect HRH BIOTECH S.A. with registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A. with registered office in Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. They may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidators are dispensed to draw up an inventory and they may refer to the books of the company.

They may, under their own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period they may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WAFERPROD HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 549 du 26 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant du 23 mai 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie Aubertin, employée privée, demeurant à B-Aubange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christel Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de HRH BIOTECH S.A., avec siège social à Luxembourg, et de HRH TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, comme liquidateurs de la société et détermination de leurs pouvoirs.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs HRH BIOTECH S.A., avec siège social à Luxembourg et HRH TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel le partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, certifie que selon la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Singé: A. Slinger, M. Aubertin, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 92S, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 1996.

G. Lecuit.

(33819/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

WAGNER OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 44.029.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WAGNER OFFICE S.A., avec siège social à Strassen, 224, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, le 14 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 386 du 25 août 1993,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B numéro 44.029.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Nick Menné, directeur financier, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Prigent, fondé de pouvoir, demeurant à Dalheim.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Walter Laarhoven, diplômé des Hautes Etudes Commerciales, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Strassen à Luxembourg.
2. Modification af érente des statuts.
3. Fixation de l'adresse du siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

II.- Il existe actuellement dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs (frs 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs (frs 10.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il ne soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WAGNER OFFICE S.A.
Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (frs 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'eux connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: N. Menné, P. Prigent, W. Laarhoven, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 93S, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 septembre 1996.

T. Metzler.

(33824/222/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

WAGNER OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 44.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 septembre 1996.

T. Metzler.

(33825/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SOREMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.866.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 3, case 69, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(33805/730/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

S.A. SO.F.IMM., SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux septembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
agissant au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société S.A. SO.F.IMM., SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., avec siège à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 août 1993, publié au Mémorial C, N° 516 du 29 octobre 1993, dûment autorisé à cet effet par une délibération de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 1996.

Lequel a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

1. - Le siège social est transféré à Luxembourg.
L'adresse du siège est: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
2. - Modification de l'article 1^{er} des statuts.

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de S.A. SO.F.IMM., SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A. La société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration. La durée en est illimitée.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1996, vol. 826, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 septembre 1996.

G. d'Huart.

(33804/207/031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.

SOCIETE INTERNATIONALE DE MECANIQUE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 8.265.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 1996

- Le mandat d'Administrateur de Messieurs G. Merlani, C. Gatto et G. Menager et celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur E. Rodoni sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 1999.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Certifié sincère et conforme
Pour SOCIETE INTERNATIONALE
DE MECANIQUE INDUSTRIELLE S.A.
G. Merlani C. Gatto
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33802/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1996.